Délibération n°22 : Régularisation foncière - Bassin de rétention des eaux pluviales situé sur les communes d'Aix-les-Bains et Brison-Saint-Innocent - Achat d'un ensemble de parcelles appartenant à l'Office public d'aménagement et de cons

1 DOCUMENT - Publié le 22 décembre 2025



https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/bureau-communautaire/bureaux-communautaires-2025/bureau-communautaire-du-2-septembre-2025/deliberations-1-1-1/deliberation-n22-regularisation-fonciere-bassin-de-retention-des-eaux-pluviales-situe-sur-les-communes-daix-les-bains-et-brison-saint-innocent-achat-dun-ensemble-de-parcelles-appartenant-a-loffice-public-damenagement-et-de-construction-opac-de-savoie-48389?

B_2025-12-02_DELIB22.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 3,9 MO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.